



municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**Membres du conseil municipal représentés :**

Mme Emilie SIAS donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET donne pouvoir à M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint)

**Absents :**

Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale).

**Secrétaire de séance :**

M. Frédérique SACCO (3ème adjoint)

<b>Nombre de Membres composant le conseil</b>	33
<b>Présents</b>	27
<b>Absents représentés</b>	4
<b>Absents</b>	0
<b>Absents excusés</b>	2

**Ordre du jour de la séance :**

1. Direction générale des services - Procès-verbal du Conseil Municipal du 26 septembre 2023.
2. Direction Affaires Culturelles - Mise à disposition gracieuse des locaux au profit de l'association vélo théâtre.
3. Finances - Admissions en non-valeur 2023.
4. Finances - Budget Principal, BP 2023, Décision Modificative n° 3.
5. Finances - Versement d'une subvention exceptionnelle.
6. Finances - Modification AP/CP Réhabilitation Gymnase Guigou.
7. Direction des services techniques- Candidature au dispositif mis en place par le Conseil Départemental " planter 20 000 arbres".
8. Ressources humaines - Emploi non permanent.
9. Direction générale des services - Décisions rapportées.

En préambule Mme ARNAUD DELOY informe le conseil que l'ordre du jour est modifié afin de permettre à la Gendarmerie, présente, de répondre à la question de Monsieur Giorgetti. Madame le Maire exprime sa gratitude envers le capitaine COQUIL de la brigade de Pertuis pour sa présence et sa disponibilité. Elle étend

également ses remerciements au lieutenant GODARD de la Brigade d'Apt, ainsi qu'au chef de la police municipale, Monsieur Jérôme RICARD.

M. GIORGETTI interroge Mme le Maire sur la sécurité à Apt :

*« Madame le Maire,*

*Vous écrivez dans le journal municipal l'Aptésien d'octobre 2023 : "En matière de sécurité, je tiens à saluer les résultats de la coopération renforcée qui a été mise en œuvre entre les forces de l'ordre, de police et de gendarmerie, pour garantir la sécurité de tous, réduire les incivilités et la délinquance."*

*J'ai demandé, pour ma part, et à plusieurs reprises, mais en vain, de prendre connaissance d'un diagnostic détaillé, faisant apparaître dans quelles proportions cette question de sécurité publique pouvait impacter la vie quotidienne de la population aptésienne.*

*Je réitère cette demande, estimant qu'il serait opportun que l'ensemble du Conseil municipal et, au-delà, les citoyennes et les citoyens aptésiens disposent d'un état des lieux clair et précis en matière d'incivilités, de délinquance et d'évolution observée dans la dernière période, pour se faire une juste opinion et apprécier la pertinence des moyens et dispositifs mis en œuvre par la commune et ses partenaires institutionnels pour y faire face.*

*Une réponse de nature sécuritaire, si nécessaire soit-elle, ne dispense pas d'un politique d'accompagnement dynamique de prévention, notamment en direction de la jeunesse, et d'implication active de l'ensemble de la cité.*

*Pourquoi ne pas envisager, à l'appui d'un véritable pôle de prévention municipal, la mise en place, par exemple, d'un collectif composé d'élus et de personnes qualifiées chargé d'assister l'évaluation de la politique de sécurité de la ville, de son fonctionnement, afin d'ajuster au mieux la qualité et l'efficacité des moyens dédiés, de conforter l'adhésion citoyenne en matière de politique de tranquillité publique et de renforcement du lien social ? ».*

Mme ARNAUD-DELOY rappelle ses propos précédents lorsqu'elle avait exprimé sa reconnaissance envers la police municipale et la gendarmerie pour leur coopération efficace depuis l'été. Elle indique que des informations détaillées sur les résultats de cette collaboration sont la raison de la présence des forces de l'ordre.

Le Lieutenant GODARD, nouvellement en charge de la gendarmerie d'Apt depuis le 1er août, présente un aperçu détaillé de la situation de sécurité à Apt. Ayant déjà une expérience antérieure sur la commune, il est familier avec les problèmes de délinquance locaux. Bien qu'il ne puisse pas fournir un rapport détaillé pour des raisons de confidentialité, il partage des informations publiques sur les incidents observés depuis son arrivée.

Il rapporte une recrudescence des incidents liés au trafic de stupéfiants, incluant une tentative d'homicide et des tirs d'armes à la cité de Saint-Michel en août, ainsi que des actes de violence envers des membres du réseau de stupéfiants. Des armes ont été découvertes dans des caves à Saint Joseph, et un cas d'enlèvement et séquestration a été signalé, avec cinq suspects présentés à la justice. La gendarmerie a aussi été ciblée lors d'une intervention.

Concernant les statistiques, le Lieutenant GODARD souligne une augmentation notable de la délinquance sur la commune :

- 433 personnes ont été verbalisées pour consommation de stupéfiants, soit 122 personnes de plus que l'année précédente.
- Les atteintes aux biens ont augmenté de 26,45 % avec 459 victimes de dégradations.
- Les cambriolages ont connu une hausse de 44,64 %, totalisant 80 cambriolages en dix mois.
- Les vols de véhicules ont également augmenté de 34,31 %, avec 147 véhicules volés.

Il met en avant l'efficacité potentielle de la vidéoprotection, déjà observée dans d'autres communes comme Venelles, où son déploiement a entraîné une baisse

significative de la délinquance. Il argumente que la vidéoprotection a un effet dissuasif, aide à prévenir l'insécurité et améliore l'élucidation des affaires, notant que seulement 63,3 % des plaintes actuelles sont résolues. Le Lieutenant GODARD conclut en soulignant l'importance d'améliorer les services de sécurité pour la commune d'Apt.

Mme ARNAUD DELOY ajoute à la discussion sur la sécurité en soulignant qu'une politique de prévention efficace, selon elle, inclut également l'installation de caméras de surveillance.

Le Capitaine COQUIL poursuit en expliquant pourquoi les chiffres de la délinquance ne sont normalement pas communiqués. Il souligne que ces chiffres doivent être consolidés, car ils peuvent changer avec de nouvelles plaintes ou des modifications dans la classification des infractions. Habituellement, c'est la préfecture qui communique ces chiffres consolidés, mais une exception a été faite pour donner une meilleure visibilité sur la situation à Apt.

Le Capitaine COQUIL met en avant le taux de résolution des cas par la gendarmerie, qui est supérieur à la moyenne nationale. Ce résultat est attribué au travail intense des équipes, y compris celui du Lieutenant GODARD. Il évoque une augmentation de la délinquance à Apt, non seulement en termes de chiffres, mais aussi en termes d'intensité, avec l'utilisation d'armes et l'implication de jeunes mineurs.

Le Capitaine COQUIL décrit les stratégies pour combattre cette délinquance, notamment une présence quasi permanente des forces de l'ordre dans les zones problématiques et une coopération étroite avec la police municipale. Il souligne l'importance des enquêtes judiciaires et l'efficacité des caméras dans la résolution de ces enquêtes.

Il partage l'expérience de Pertuis, où l'utilisation extensive des caméras a aidé à résoudre des cas de vols à main armée et des vols avec violence. Ces caméras fournissent des informations objectives précieuses pour les enquêtes, comme l'identification des suspects et des véhicules.

Le Capitaine COQUIL mentionne aussi l'effet dissuasif des caméras piétons sur les gendarmes, réduisant les violences à leur encontre et aidant dans les procédures judiciaires. Il conclut en exprimant son soutien à l'installation de caméras dans les quartiers les plus affectés par la délinquance à Apt, tout en reconnaissant que les caméras ne résolvent pas tous les problèmes, mais sont un outil important dans la lutte contre la délinquance.

M. CARMINATI remercie les intervenants, reconnaissant l'utilité des caméras tout en notant qu'elles ne font que déplacer la délinquance. Il attire l'attention sur l'intrusion de la délinquance urbaine dans les zones rurales, un défi inédit pour Apt.

M. CARMINATI met en évidence que la résolution du trafic de stupéfiants ne repose pas seulement sur les mesures de sécurité, mais exige également une approche ciblant les problèmes sociaux, notamment la pauvreté. Il reconnaît le travail efficace des forces de l'ordre tout en soulignant l'importance d'une initiative politique et sociale combinée pour une solution globale et pérenne.

Le Capitaine COQUIL répond à M. CARMINATI en précisant que, bien qu'il ne puisse intervenir sur le fond politique, il tient à souligner l'aspect social du travail de la gendarmerie. Il mentionne qu'à la brigade d'Apt, une intervenante sociale est régulièrement présente et travaille sur les cas des délinquants, souvent mineurs, pour aller au-delà de l'approche judiciaire répressive. Cette intervenante réalise des signalements aux services sociaux pour comprendre les raisons pour lesquelles des jeunes sont impliqués dans le trafic de stupéfiants.

Le Capitaine COQUIL insiste sur l'importance de ce maillage social pour traiter les problèmes sous-jacents et ne pas se limiter à la simple répression. Il aborde aussi le sujet de la répartition du trafic de stupéfiants, soulignant qu'il touche toutes les classes sociales et n'est pas confiné à certaines zones. Il mentionne que les

personnes interpellées pour possession de stupéfiants peuvent venir de tous horizons.

Il explique que le but de la gendarmerie n'est pas de combattre un phénomène de société, mais plutôt de lutter contre la délinquance visible, de travailler sur les problèmes des mineurs les plus touchés, et de les empêcher de tomber dans ces réseaux. Il fait remarquer que les mineurs impliqués dans le trafic de stupéfiants deviennent souvent rapidement des victimes de violence. Le rôle de la gendarmerie est donc de les protéger, en reconnaissant qu'ils sont à la fois des auteurs et des victimes. Le Capitaine COQUIL met en avant l'importance de la collaboration avec les associations d'accompagnement des victimes dans ce processus.

Mme CELCE, membre du CLSPD, réaffirme sa demande pour élaborer un plan communal de prévention et de sécurité contre la délinquance. Elle propose d'élaborer une stratégie de sécurité spécifique à la commune, en collaboration avec la police et la gendarmerie. Mme CELCE souligne l'urgence de ce projet, rappelant qu'elle le demande depuis trois ans.

M. THEVENIEAU remercie la police municipale et la gendarmerie pour leur travail et note l'augmentation du trafic de la drogue dans les petites villes, malgré une baisse du chômage. Il évoque que ce phénomène pourrait relever de la politique nationale et souligne la nécessité de renforcer la sécurité, notamment par l'utilisation de caméras, pour protéger la population et prévenir la victimisation des jeunes.

Mme CELCE complète la discussion en soulignant que la présence de drogue à Apt n'est pas un phénomène nouveau, mais l'ampleur et la manière dont elle se manifeste aujourd'hui sont différentes.

Mme ARNAUD DELOY intervient pour préciser que l'augmentation de la consommation de drogue est un problème national, pas seulement local à Apt. Elle souligne que c'est un phénomène de société général.

M. CARMINATI ajoute que, bien que l'augmentation de la drogue soit un fait national, à Apt, il y a l'émergence de réseaux extérieurs et de nouveaux niveaux de violence. Il souligne l'importance de reconnaître et d'aborder la misère sociale sous-jacente.

Mme TURC exprime son inquiétude en tant que personne ayant travaillé avec des jeunes et maintenant à la retraite. Elle félicite Mme le Maire pour ses efforts et exprime son désir de voir des améliorations dans la situation.

Mme SANTONI, soutenant les observations de M. THEVENIEAU, souligne que la présence de drogue à Apt témoigne de problèmes sociaux plus larges, notamment la dégradation des valeurs familiales, le manque de respect des lois, la perte de l'éthique de travail et des failles dans l'éducation. Elle soulève la nécessité d'une réforme en profondeur, affirmant que ces problèmes fondamentaux, ayant été négligés pendant des années, nécessitent des solutions à plusieurs niveaux, y compris pour la ville d'Apt, le département de Vaucluse, et peut-être même au niveau national. Elle souligne qu'il existe effectivement un problème sociétal significatif, car la visibilité des problèmes liés à la drogue suggère une augmentation de la consommation de drogue chez certaines personnes.

En conclusion, Mme ARNAUD DELOY exprime son engagement à fournir un soutien maximal pour relever ces défis. Elle adresse ses sincères remerciements aux services de l'État, au Capitaine Coquil, au Lieutenant Godard et au chef de la police municipale pour leur travail exemplaire sur le territoire, en particulier dans les villes d'Apt.

Monsieur ROLLAND propose, avant l'ouverture du Conseil municipal, d'observer une minute de silence en hommage à Laurence Leroy, décédée il y a un mois.

## 1. Direction générale des services - Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juillet 2023.

<b>Rapporteur :</b>		Mme Véronique ARNAUD-DELOY			
<b>Demandes de scrutin particulier</b>			Sans objet		
<b>Résultat du scrutin</b>			Adopté.		
<b>Pour</b>	3 1	<b>Contr e</b>	0	<b>Abstentio n</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
Lors du conseil municipal précédent, M. GIORGETTI a exprimé son désaccord concernant le point numéro quatorze relatif à une motion pour renforcer la protection des élus municipaux. Il a voté contre cette motion et a également présenté une proposition alternative, qui a finalement été rejetée. M. GIORGETTI a soulevé des préoccupations quant au processus démocratique au sein du conseil municipal. Il a suggéré qu'il serait bénéfique d'autoriser le débat sur de telles propositions, même si elles sont susceptibles d'être rejetées, afin d'enrichir les discussions et de mieux respecter les droits de l'opposition.					
Mme ARNAUD DELOY répond en disant qu'elle prendra en considération les suggestions pour l'avenir.					
M. ROLLAND, au nom de son groupe, souligne l'importance d'agir rapidement concernant la conseillère municipale absente depuis deux ans et demi. Il encourage la Maire à demander à la conseillère en question de présenter sa démission, en raison des perturbations dans le fonctionnement du conseil municipal et de l'impact sur l'image des élus. Il prie instamment la Maire de prendre en considération cette requête pour garantir le bon fonctionnement du conseil municipal et préserver l'image de la commune.					

## 2. Direction Affaires Culturelles - Mise à disposition gracieuse des locaux au profit de l'association vélo théâtre.

Mme ARNAUD DELOY a retiré la question concernant la mise à disposition gracieuse des locaux au profit de l'association Vélo Théâtre de l'ordre du jour du conseil municipal. Elle propose de reporter cette délibération au conseil municipal du mois de décembre, expliquant qu'elle a besoin de plus d'informations et de discussions avec les partenaires.

## 3. Finances - Admissions en non-valeur 2023.

<b>Rapporteur :</b>		M. SACCO			
<b>Demandes de scrutin particulier</b>			Sans objet		
<b>Résultat du scrutin</b>			Adopté.		
<b>Po ur</b>	2 8	<b>Contr e</b>	1	<b>Abstenti on</b>	2
		Mme TAILLIER Isabelle		M LECOURT André M BONNET Yannick	
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
M. GIORGETTI s'inquiète de la liste nominative des personnes concernées en annexe de la délibération. Il se demande si cela ne constitue pas une forme de stigmatisation. Il se questionne sur la publicité de cette liste et exprime son malaise à l'idée que des noms de personnes, peut-être connues, soient affichés de cette manière.					
M. FACQ souligne que les noms des personnes sont mentionnés lors des délibérations du conseil municipal, mais précise que ces noms sont anonymisés dans la communication publique des délibérations. L'annexe avec les noms ne sera donc pas rendue publique.					

#### 4. Finances - Budget Principal, BP 2023, Décision Modificative n° 3.

<b>Rapporteur :</b>		M. SACCO			
<b>Demandes de scrutin particulier</b>			Sans objet		
<b>Résultat du scrutin</b>			Adopté.		
<b>Pour</b>	3 1	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
M. THEVENIEAU exprime son point de vue concernant le virement exceptionnel de 100 000 € au CCAS pour les travaux au foyer RUSTIN. Il souligne que bien que ces travaux soient indispensables, la vente prévue du bâtiment à Enéal en décembre aurait peut-être pu éviter ces dépenses si elle avait eu lieu plus rapidement					
Mme ARNAUD DELOY rappelle que la vente du bâtiment à Enéal n'est pas de leur responsabilité, car il ne leur appartient pas.					
Mme CELCE exprime sa déception quant au financement des travaux au CCAS, soulignant que Grand Delta, en tant que propriétaire, aurait dû les prendre en charge. Elle déplore le fait que les négociations entre Enéal et Grand Delta n'aient pas abouti au financement de ces travaux. Toutefois, elle reconnaît la nécessité de réaliser ces travaux pour le bien-être des résidents.					
M. SACCO ajoute que ces travaux ont été indispensables pour maintenir la location du foyer et garantir des revenus. Cependant, il reconnaît que cela perturbe l'équilibre financier de l'exercice.					
M. ESPITALIER souligne qu'il a également été nécessaire de couvrir des charges de personnel qui avaient été reportées pendant de nombreuses années. Ces dépenses étaient inévitables.					
Mme ARNAUD DELOY ajoute que les 100 000 € de travaux ne couvrent pas seulement les investissements, mais qu'il y a également eu une hausse des dépenses liée à l'énergie, à l'augmentation du point d'indice et au SMIC. Les travaux ne représentent qu'une partie de ces dépenses.					
Mme CELCE demande combien de ces 100 000 € la commune a dépensé pour les travaux.					
Mme ARNAUD DELOY répond que c'est environ 35 000 €.					
M. ROLLAND souhaite obtenir des précisions sur l'ampleur de l'augmentation des tarifs du GIP, ainsi que sur le nombre de repas supplémentaires prévus. De plus, il pose une question subsidiaire concernant une éventuelle augmentation du prix du ticket de cantine, demandant quel en est l'objectif si cette augmentation est envisagée.					
Mme ARNAUD DELOY explique que l'augmentation des prix est une obligation, et que jusqu'à présent, cela n'a pas été fait. Elle souligne que l'équilibre des comptes est nécessaire car le GIP enregistre des pertes financières, tout en continuant à soutenir les familles en difficulté.					
M. SACCO indique que les tarifs du GIP sont passés de 5,57 € hors taxe au 1 <sup>er</sup> janvier à 5,90 € au 1 <sup>er</sup> juillet, avec une TVA à 5 %.					

#### 5. Finances - Versement d'une subvention exceptionnelle.

<b>Rapporteur :</b>		M. SACCO			
<b>Demandes de scrutin particulier</b>			Sans objet		
<b>Résultat du scrutin</b>			Adopté		
<b>Pour</b>	31	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0

#### 6. Finances - Modification AP/CP Réhabilitation Gymnase Guigou.

<b>Rapporteur :</b>		M. SACCO			
<b>Demandes de scrutin particulier</b>			Sans objet		
<b>Résultat du scrutin</b>			Adopté.		
<b>Pour</b>	31	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0

**Teneur des discussions au cours de la séance.****7. Direction des services techniques- Candidature au dispositif mis en place par le Conseil Départemental " planter 20 000 arbres".**

<b>Rapporteur :</b>		Mme BEAUTRAIS Sandrine			
<b>Demandes de scrutin particulier</b>					Sans objet
<b>Résultat du scrutin</b>			Adopté.		
<b>Pour</b>	30	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
M. THEVENIEAU exprime son fort soutien à la plantation d'arbres et souligne la collaboration fructueuse avec le département. Il insiste sur la nécessité de prendre en compte les défis liés à la sécheresse, avec près de 40 % des arbres susceptibles de mourir sans des soins appropriés dans les années suivant la plantation. Il encourage à anticiper les coûts liés à la préservation à long terme de ces arbres.					
M. ROLLAND souhaite savoir si la commune participera au projet une fois qu'il sera finalisé.					
M. AILLAUD explique que les lieux ont été identifiés par les services techniques de la ville, qui ont également géré de nombreux remplacements. Le projet émane donc des services techniques.					
Mme CELCE souhaite savoir pourquoi la place Carnot, sujette à de fortes chaleurs en été, n'a pas été envisagée pour la plantation d'arbres, et exprime sa déception à ce sujet.					
Mme ARNAUD DELOY explique que des arbres plus gros sont envisagés pour la place Carnot afin de fournir de l'ombre : c'est la raison pour laquelle ils ne sont pas inclus dans le plan de 1000 arbres qui sont de jeunes arbres.					

**8. Ressources humaines - Emploi non permanent.**

<b>Rapporteur :</b>		Mme ARNAUD DELOY			
<b>Demandes de scrutin particulier</b>					Sans objet
<b>Résultat du scrutin</b>			Adopté.		
<b>Pour</b>	3 1	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					

**9. Direction des affaires générales - Décisions rapportées  
Rapporteur : Mme. Véronique ARNAUD-DELOY**

M. ROLLAND et Mme RIGOUARD sollicitent des éclaircissements sur les diverses décisions évoquées.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
Frédérique SACCO




LE MAIRE  
Véronique ARNAUD-DELOY



Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20231212-003066-DE  
Date de réception préfecture : 18/12/2023